



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050 / Alain Durand-Lasserre et Étienne Le Roy
éd. Agence française de développement, 2012
cote : 57.441

Les systèmes d'information sur les marchés agricoles en Afrique subsaharienne : de la première à la seconde génération / Hélène David-Benz, Johny Egg,... [et al.]
éd. Agence française de développement, 2012
cote : <http://www.afd.fr/home/recherche/actualites-publications-rch?actuCtnId=81830>

Une fois n'est pas coutume, l'on rendra compte ici de deux publications de l'Agence française de développement, l'AFD. Elles ne s'adressent pas au grand public mais sont accessibles à tout lecteur que les problématiques du développement intéressent. Elles ont été retenues dans la mesure où les thèmes qui y sont traités ont fait l'objet de séances de présentation au cours du « cycle des idées pour le développement » organisé en 2012 et 2013 par cet organisme. On signalera, à toutes fins utiles, que l'AFD consent depuis longtemps un remarquable effort de recherche à propos des problématiques du développement, il suffit de consulter le site <http://recherche.afd.fr> pour s'en convaincre.

Malgré son titre ambitieux, la première des brochures, coéditée avec la Banque Africaine de développement, se garde bien de faire une prévision, ni même une prospective. Plus modestement mais plus sagement, en identifiant les dynamiques foncières et les lignes de force qui affectent la situation foncière en Afrique subsaharienne, elle propose un certain nombre de scénarios possibles, susceptibles à la fois d'orienter les choix de politique foncière, de constituer des outils d'observation des tendances et de permettre des prospectives de court et moyen terme.

Les auteurs rappellent que la question foncière n'a donné lieu qu'à peu d'études spécifiques et rigoureuses au cours des décennies passées ; ils constatent également que la plus complète d'entre elles, en 1970, baptisée rétroactivement « Africa 2010 », aurait donné lieu à une prospective fort différente de ce qui est aujourd'hui constatable.

Ils procèdent donc à l'examen des évolutions au cours des trois dernières décennies et à la pression qui s'est exercée au cours de cette période sur les terres, ainsi qu'au comportement des États. Ils tentent d'en dégager les étapes, en croisant l'évolution démographique, celle de l'environnement (par zones climatiques et nationales, en fonction de l'urbanisation et de la pression sur les terres agricoles, du changement climatique...), ainsi

¹

Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

que celle des modes de gouvernance et de la perception par les sociétés et les individus de ce qu'est la propriété foncière.

Ces différentes évolutions sont également recadrées par rapport à d'autres critères ou contraintes : l'intégration croissante des économies africaines dans la mondialisation, la recherche de terres africaines par des États et des investisseurs étrangers, en fonction de leurs besoins de sécurité alimentaire ou de leurs spéculations sur les matières premières agricoles.

Les auteurs présentent enfin, à partir de ces tendances constatées au cours des trois dernières décennies, quatre scénarios, tout en précisant les inévitables limites : un scénario de poursuite à l'identique des tendances constatées – un scénario qui s'appuie sur l'hypothèse d'une amélioration des conditions d'accès au foncier (actuellement trop floues et se prêtant à trop d'abus et de confiscations) – un scénario qui, au contraire, verrait s'aggraver les déséquilibres actuels et se traduirait par la perte de tout contrôle, notamment par l'État, des mécanismes du foncier – un scénario enfin qui tablerait sur un meilleur contrôle et une meilleure clarification des différents types d'appropriation et de reconnaissance de la nécessaire coexistence des droits modernes et plus traditionnels.

Chemin faisant, les auteurs ont clarifié de façon convaincante les termes et la complexité des problématiques en cause. Sans pour autant négliger la très grande diversité des situations concrètes à l'intérieur des pays comme à l'échelle du continent subsaharien.

Dans leur conclusion, les auteurs rappellent que si certains facteurs d'évolution du foncier reposent sur des prévisions relativement fiables (démographie, changement climatique, urbanisation et répartition de la population...), d'autres sont plus incertains : l'évolution du contexte économique mondial, les règles de gouvernance, c'est-à-dire celles qui régissent l'enregistrement des droits fonciers, l'investissement dans le foncier agricole, le degré de concentration de la propriété foncière. Ce qui peut conduire à des évolutions très contrastées selon que l'investissement foncier est facilité ou non, que l'immigration à partir d'autres régions du pays ou du sous-continent est maîtrisée ou non, ce qui entraîne des tensions voire des risques de conflits. Pour les auteurs, ce type de problèmes ne peut être réglé aux seuls niveaux nationaux et appellent une action concertée au niveau régional.

On appréciera la clarté des statistiques, des tableaux et des cartes, qui facilitent la compréhension des analyses de l'ouvrage, par ailleurs le plus souvent convaincantes et ce, d'autant plus qu'elles se gardent de tout dogmatisme et restent nuancées et prudentes.

La seconde brochure, avec six contributeurs, est de portée plus limitée mais traite également d'une question généralement mal connue. Elle rentre pourtant bien parmi les problématiques concrètes du développement.

Au cours des années 1980, concurremment avec l'extension des politiques de libéralisation des marchés, ont été mis en place dans les pays en voie de développement des « SIM » (systèmes d'information de marché), supposés devoir fournir aux producteurs, commerçants et consommateurs, opérateurs privés, des informations sur la conjoncture des produits agricoles. Informations en vue de faciliter leurs anticipations et leurs arbitrages, tant au niveau de l'État que des acteurs du marché.

L'ancêtre de ces SIM remonte aux États-Unis des années 1920 ; ils se sont étendus dans les années 1930 à la plupart des pays occidentaux. Ils s'adressent en priorité à ceux des acteurs dont la modeste taille ne leur permettait pas de disposer d'informations suffisantes pour procéder à des choix et arbitrages fondés. Il s'agissait donc, en principe, d'un outil de



Académie des sciences d'outre-mer

lutte contre les monopoles, articulé souvent par pays et par type ou catégorie de production (céréales, bétail etc.). Transposée aux pays en voie de développement, une « première génération » de SIM se caractérisait par une information sur les prix, collectée par échantillonnage sur les marchés, mise gratuitement à disposition des acteurs (radio le plus souvent), gérée par les services publics et/ou par l'aide au développement.

On peut considérer que cette première génération n'a pas donné les résultats attendus, ce pour des causes multiples : incertitudes méthodologiques sur la collecte des données, une qualité insuffisante dans leur exploitation, difficultés à diffuser l'information, la lourdeur de la gestion institutionnelle...

Si les évaluations n'ont pas permis un diagnostic indiscutable, elles ont orienté la naissance d'une « seconde génération » de SIM, caractérisée par une plus grande décentralisation de leur gestion, la montée en puissance des organisations professionnelles, le développement des marchés régionaux, la régionalisation des politiques agricoles et de sécurité alimentaire, le développement rapide des moyens modernes de communication (Internet et téléphonie mobile).

Ce dernier élément est d'ailleurs susceptible de remettre en cause la notion même de SIM, car il permet bien plus d'initiatives et d'accès en temps presque réel à de nombreux acteurs du marché. D'autant plus que les SIM, y compris de « deuxième génération », ont un coût supporté le plus souvent par l'aide au développement et ne sont donc pas assurés de leur durabilité financière.

Beaucoup plus « technique » et à l'objet plus limité que la brochure relative à la situation foncière en 2050, cet ouvrage aborde dans une enquête fort bien menée l'analyse informée, appuyée par de solides données, d'un outil indispensable à la modernisation de l'économie agricole des pays d'Afrique subsaharienne.

Jean Nemo